## **AVIS DE CONSTRUCTION**

## Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges

(art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

u 20 décembre 2017	n° 46
COMMUNE	Courgenay Localité
MAITRE D'OUVRAGE	Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, CP 22, 2900 Porrentruy
AUTEUR DU PROJET	Idem
OUVRAGE	Construction d'une maison familiale avec poêle, coupole lumière, terrasse couverte, couvert à voiture et rangement en annexe contiguë et PAC ext.
LOCALISATION	n° parcelle(s) 4790 surface(s) 749 m
rue, lieu-dit	Route des Cairfatas
zone d'affectation (selon le plan de zones)	Mixte MA
dimensions	longueur largeur hauteur hauteur totale existantes
- principales	11.00 m 10.60 m 6.37 m 6.54 m
- couvert / rangement	9.10 m 6.00 m 3.02 m - m
- terrasse couverte	5.00 m 4.00 m 2.31 m - m
GENRE DE CONSTRUCTION	
murs extérieurs	Briques TC, isolation périphérique
façades	Crépi minéral, teinte à préciser
couverture	Tuiles béton, teinte à préciser
DEROGATION(S) REQUISE(S)	
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.
	Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doi le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions e l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 15 décembre 2017

d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la

Au nom de l'autorité communale :

